

Commune de Saint-Hernin

11, centre bourg

29270 SAINT-HERNIN

Tel : 02.98.99.51.27

Fax : 02.98.99.56.35

Mail: mairie.st.hernin@wanadoo.fr

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du code des Marchés publics

**Lot 2 : Fourniture et installation d'une aire de jeux petite
enfance**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

[Article 1- Objet](#)

Le présent CCTP concerne la fourniture et l'installation d'une aire de jeux petite enfance 2 - 12 ans.

Les opérations de génie civil telles que les travaux de terrassement, l'empierrement, la réalisation des plateformes en enrobé ne sont pas traitées au titre du présent contrat.

Tous les travaux de réservation, des découpes de l'enrobé et des fixations des scellements des équipements sont à la charge de l'entreprise. L'entreprise devra veiller en permanence à la sécurité du chantier. L'installation de chantier et le repli, le piquetage du terrain sont également à la charge de l'entreprise. Le piquetage sera réalisé en présence du maître d'ouvrage.

Article 2- Implantation et caractéristiques principales

L'implantation des équipements est projetée au centre bourg de la commune, et plus précisément au Nord du lotissement des Landes, sur une partie de la parcelles AB 368, propriété de la Commune de SAINT-HERNIN.

Un plan schématique avec l'implantation souhaitée des différents équipements est joint à la présente consultation.

Article 3-Descriptif des équipements

Fourniture et installation d'une aire de jeux petite enfance (conforme à la norme NF EN 1176 et 1177)

3.2.1- Caractéristiques :

L'aire de jeux sera implantée sur une surface de 80 m² environ (10 × 8)

L'aire de jeux sera composée :

- d'une structure évolutive constituée de 2 tours minimum, chacune adaptée pour des tranches d'âge différentes. Une des tours au moins sera couverte d'un toit à deux pentes. Les tours seront reliées entre elles par un filet ou un pont/tunnel. L'un des accès se fera par un escalier et l'autre par un mur d'escalade. Deux toboggans seront également installés. Les panneaux de la structure comporteront un ou plusieurs jeux d'éveil et des fenêtres,
- d'un jeu individuel à ressort sécurisé pour les enfants de 2 à 6 ans équipé de deux barres de retenue en acier inoxydable et un système anti-pincement,
- d'une bascule de 2 places,
- d'une maisonnette pour les enfants de 2 à 6 ans.

Le revêtement de sol sera amortissant et composé de granulats de caoutchouc coulés sur place (sol coulé). L'épaisseur du revêtement de sol sera adaptée à la hauteur des chutes conformément à la norme NF EN 1177.

La surface du revêtement sera réglée afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales.

Pour information : une partie des travaux du lot1 a été prévue pour préserver la surface de l'aire de jeux des eaux de ruissellement provenant de plus haut.

Les panneaux réglementaires d'information seront fournis et installés par l'entreprise.

Article 4-Variante

L'entreprise peut proposer deux variantes au maximum.

Article 4. Garanties

L'entreprise fournira le certificat de conformité à la norme NF EN 1176 pour les équipements des aires de jeux et EN 1177 pour les revêtements de surface d'aire de jeux absorbant l'impact.

L'entreprise devra également fournir le détail des garanties s'appliquant pour chaque élément de l'équipement et leur durée.

Elles porteront sur la structure, les panneaux, le scellement, ressort des jeux, la peinture, visserie, le revêtement.

Toute auto-certification est exclue.

Article 5- Maintenance des équipements

Pour chaque équipement, un dossier technique sera remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux, comprenant le plan détaillé des ouvrages, une notice pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des équipements, les conditions de garantie et les coordonnées du fabricant.